

Accès des Professionnels aux déchetteries communautaires

Sites de : Betting - Henriville – Hombourg-haut

Conditions d'accès :

L'accès aux trois déchetteries communautaire est ouvert aux professionnels artisans, commerçants et administrations exerçant leurs activités sur le territoire de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, et enregistrés au titre de redevable « professionnel » du service mis en place par la Communauté de Communes.

Comment se faire enregistrer ?

Adressez une demande d'adhésion au service de facturation des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes (*) ; vous y indiquerez le volume total de vos conteneurs. Suite à l'enregistrement de votre fiche, nos services vous feront parvenir votre carte d'accès ainsi qu'un carnet de 52 tickets d'entrée ;

Comment utiliser la déchetterie ?

A chaque passage : il faudra obligatoirement présenter votre carte d'accès au responsable de la déchetterie et lui remettre un ticket d'entrée.

Mode d'emploi :

Les 52 tickets sont valables pour une période d'un an.

Le volume par passage est limité à 1m³

Les véhicules, camions camionnettes ne doivent pas excéder 3.5 T

Vous pouvez télécharger sur ce site :

- La demande d'adhésion au service
- Une fiche mémoire et contacts déchetteries
- Le règlement de facturation des ordures ménagères
- Le règlement des déchetteries communautaires
- La grille des tarifs